



SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°72-2022-08-009

PUBLIÉ LE 16 AOÛT 2022

Sommaire

DDFIP / Service Stratégie Contrôle de Gestion

72-2022-08-16-00001 - Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public
Trésorerie SAINT-CALAIS (1 page)

Page 3

72-2022-08-16-00002 - Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public
de la trésorerie de LA FLÈCHE (1 page)

Page 5

DDFIP

72-2022-08-16-00001

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public Trésorerie SAINT-CALAIS



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SARTHE**

23 place des Comtes du Maine
BP 22394
72002 LE MANS CEDEX

**Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public
de la trésorerie de Saint-Calais**

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Sarthe

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2022 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques de la Sarthe ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

La trésorerie de Saint-Calais sera fermée au public du 22 août au 31 août 2022 inclus.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1^{er}.

Fait au Mans, le 16 août 2022

Par délégation du Préfet,

Pour Le Directeur départemental des Finances publiques de la Sarthe,
La Directrice adjointe,

signé

Catherine LEGENDRE

DDFIP

72-2022-08-16-00002

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public de la trésorerie de LA FLÈCHE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SARTHE**

23 place des Comtes du Maine
BP 22394
72002 LE MANS CEDEX

**Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public
de la trésorerie de La Flèche**

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Sarthe

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2022 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques de la Sarthe ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

La trésorerie de La Flèche sera fermée au public du 22 août au 31 août 2022 inclus.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1^{er}.

Fait au Mans, le 16 août 2022

Par délégation du Préfet,

Pour Le Directeur départemental des Finances publiques de la Sarthe,
La Directrice adjointe,

signé

Catherine LEGENDRE